



Pays du Lunévillois : des équipements sportifs nombreux et accessibles, hormis les piscines couvertes

Situé en Meurthe-et-Moselle, le pays du Lunévillois est un territoire à dominante rurale, comptant 79 500 habitants. Il est doté de 555 équipements sportifs. La moitié de ces équipements, essentiels à la pratique des sports les plus courants, sont considérés comme structurants. Parmi ceux-ci, les terrains de grands jeux, les salles polyvalentes, les plateaux EPS, les salles d'arts martiaux et les manèges équestres sont bien implantés sur le territoire. En revanche, les gymnases, et les piscines couvertes sont peu présents, et les terrains de tennis couverts peu nombreux dans les espaces ruraux. Dans le pays, plus de 14 000 personnes vivent à 20 minutes ou davantage d'un bassin de natation couvert et plus de la moitié d'entre elles sont également éloignées d'un autre équipement spécifique.

Le parc d'équipements sportifs de ce territoire est plutôt ancien. Les équipements à usage spécifique sont toutefois plus récents et, par conséquent, plus souvent dotés d'aménagements de confort.

En 2014, 16 700 licenciés sportifs résident dans le pays du Lunévillois. Les jeunes de moins de 15 ans y sont largement surreprésentés. Par ailleurs, le cadre environnemental local favorise la pratique d'activités relatives aux sports en milieu naturel.

Marine Emorine, Insee

Le pays du Lunévillois est composé de 164 communes où vivent 79 500 habitants, soit 11 % de la population meurthe-et-mosellane. Bien qu'une partie de la couronne de l'aire urbaine de Nancy s'étale sur le territoire, le pays du Lunévillois est plutôt rural (*définitions*). Plus de 60 % de la population vit dans des communes à faible ou très faible densité, contre moins de 42 % dans le Grand Est. Aucune commune à forte densité ne se situe sur le territoire. Sept communes de densité intermédiaire structurent le pays, en premier lieu celle de Lunéville qui compte 19 500 habitants.

Au 1^{er} janvier 2017, le pays du Lunévillois dispose de 555 équipements sportifs, la moitié appartenant à huit catégories d'équipements considérés comme structurants pour le territoire. Quatre d'entre elles correspondent à des équipements

qu'on peut qualifier de génériques par les usages multiples auxquels ils sont destinés : terrains de grands jeux, plateaux EPS (plateaux d'éducation physique et sportive), gymnases et salles polyvalentes (y compris les salles non spécialisées et les salles des fêtes). Les quatre autres sont spécifiques à des pratiques sportives plus ciblées : bassins de natation couverts, terrains de tennis couverts, salles d'arts martiaux et manèges équestres.

Une proportion importante d'équipements sportifs à usage générique

Avec près de 32 équipements sportifs structurants pour 10 000 habitants, le pays du Lunévillois dispose d'un taux d'équipements supérieur à celui du Grand Est (25 pour 10 000 habitants) (*définitions*).

Le territoire est notamment bien doté en

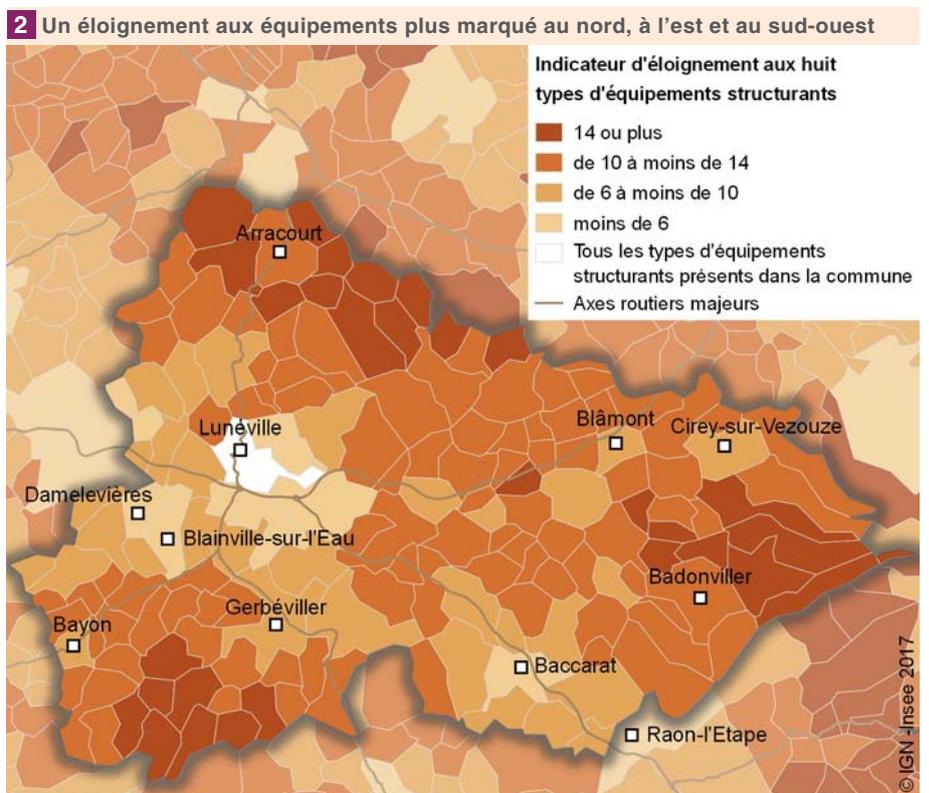
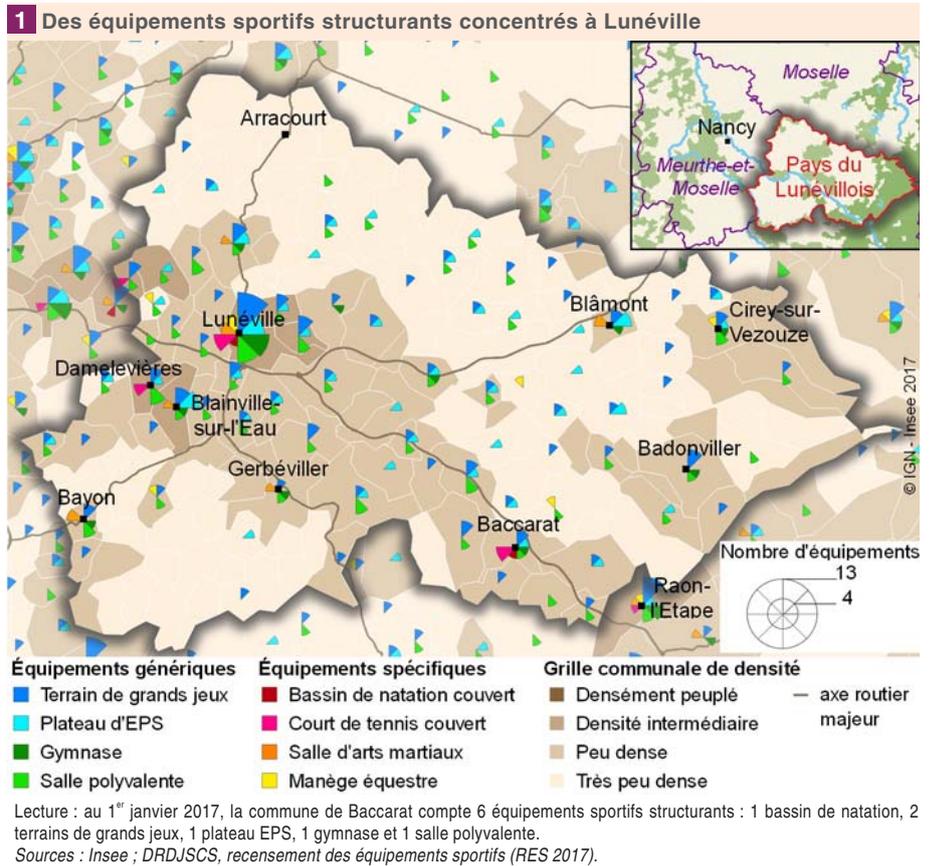
équipements génériques (*figure 1*). Il en compte 227, soit 29 pour 10 000 habitants, contre 21 à l'échelle régionale. Plus de 73 % de ces équipements sont situés dans des communes rurales, où ils pallient souvent l'absence d'équipements spécifiques. Les communes rurales du pays du Lunévillois ont ainsi un taux d'équipements génériques plus élevé que les communes urbaines (35 pour 10 000 habitants contre 19). Les terrains de grands jeux, presque tous utilisés pour la pratique du football, y sont fortement présents. Plus de 35 % des communes rurales en sont équipées. L'espace rural est également bien doté en salles polyvalentes (un quart des communes équipées). Même si la pratique sportive n'est pas toujours leur principale fonction, ces salles offrent souvent la possibilité d'exercer une

activité gymnique, le tennis de table ou la danse par exemple. Les plateaux EPS, dont la quasi-totalité permet de pratiquer le basket-ball ou le handball, sont également bien implantés au sein des communes rurales. À l'inverse, les gymnases y sont moins présents. Ils offrent pourtant une plus grande diversité d'activités praticables, telles que le handball, le basket-ball, le volley-ball, le football en salle ou encore la gymnastique. Ils présentent en outre l'avantage d'être couverts et de permettre une pratique indépendamment des conditions climatiques.

Les équipements spécifiques sont moins nombreux. On en dénombre 30 sur l'ensemble du territoire du Lunévillois, soit 3,8 équipements pour 10 000 habitants (3,7 au niveau régional). La moitié de ces équipements se situent dans l'espace rural. Ainsi, seule une dizaine de communes rurales sont dotées d'équipements spécifiques, soit 6 %. Le pays du Lunévillois ne possède que deux bassins de natation couverts : un au centre aqualudique de Lunéville et un dans la commune rurale de Baccarat. La base de loisirs de Damelevières comprend deux bassins de natation, non couverts. Par ailleurs, avec 11 courts de tennis couverts (sur 53), le pays est relativement bien équipé. Toutefois, la plupart de ces équipements sont situés dans l'espace urbain. De fait, seule la commune rurale de Baccarat est équipée de terrains de tennis couverts. En revanche, le pays est plutôt bien aménagé pour les arts martiaux et l'équitation (neuf salles et huit manèges), en particulier dans les communes rurales.

Près de 30 % de la population rurale à plus de 20 minutes d'une piscine couverte

Plus de la moitié des communes du pays du Lunévillois disposent d'au moins un équipement structurant. Dans les espaces urbains, toutes les communes sont dotées d'au moins un équipement générique et plus d'un tiers possède un équipement spécifique. Ainsi, plus de 77 % de la population urbaine accède à la totalité des équipements structurants en moins de 10 minutes en voiture. Moins de 9 000 personnes, soit 17 % de la population urbaine, doivent parcourir un trajet de 10 à 20 minutes pour accéder à certains équipements spécifiques. Il s'agit des habitants de Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, Crévic et Sommerviller, à environ 15 minutes du court de tennis couvert le plus proche situé à Lunéville (figure 2). Par ailleurs, les personnes vivant à Blainville-sur-l'Eau ou à Damelevières ont également environ un quart d'heure de route pour accéder à un bassin de natation couvert. Dans l'espace rural, la moitié des 157 communes possèdent au moins un équipement



générique et seulement dix disposent d'au moins un équipement spécifique. Ainsi, moins de 6 000 personnes, soit 12 % de la population rurale, accèdent à la totalité des équipements structurants en moins de 10 minutes. Il s'agit principalement d'habitants de petites communes rurales proches de Lunéville, telles que Rehainviller et Hériménil. Les habitants de Bertrichamps et de Lachapelle peuvent également rejoindre l'ensemble des équipements structurants en moins de 10 minutes. Ils bénéficient de la proximité de Baccarat, qui dispose d'une piscine couverte et de deux courts de tennis couverts, et de Raon-l'Étape, dans les Vosges, qui comprend la quasi-totalité des équipements structurants.

Dans 73 autres communes rurales, plus de 20 minutes séparent les 14 300 habitants d'un bassin de natation couvert, soit près de 30 % de la population rurale du pays. Ces communes sont situées dans trois secteurs : le flanc nord d'Arracourt à Badonviller, la pointe est et le sud-ouest. La population y est généralement un peu plus âgée qu'en moyenne dans le territoire. Toutefois, la proportion de jeunes de moins de 15 ans y est similaire. Ces difficultés d'accessibilité concernent également près d'un quart des écoles maternelles et primaires ou des collèges du pays.

Parmi les personnes éloignées des piscines couvertes, près de 7 500 doivent également effectuer 20 minutes de trajet ou davantage pour accéder à un autre équipement spécifique, le plus souvent un terrain de tennis couvert. Les salles d'arts martiaux et les manèges équestres sont plus accessibles. Moins de 1 000 habitants de communes rurales en sont éloignés.

Des équipements spécifiques plus récents et plus confortables

Les équipements sportifs du pays du Lunévillois sont plus anciens que dans l'ensemble du Grand Est : plus de 27 % des équipements sportifs considérés comme structurants ont été mis en service avant 1975, contre 23 % dans le Grand Est.

Les équipements structurants ayant un usage générique sont les plus anciens. Près de 30 % ont été mis en service avant 1975 et moins de 10 % après 2005. Ainsi, 66 équipements génériques datent d'avant 1975, parmi lesquels quinze ont toutefois été rénovés ou remis aux normes entre 1995 et 2004 et douze depuis 2005. Les terrains de grands jeux et les salles polyvalentes sont les équipements le plus souvent construits avant 1975 sans avoir connu de remise aux normes récentes (respectivement 17 et 6 d'entre eux). Trois terrains de grands jeux et quatre salles polyvalentes seulement ont été créés depuis 2005. De nombreux gymnases datent également d'avant 1975, mais la plupart

3 Tennis de table, randonnée et danse : spécificités du Lunévillois

Nombre de licenciés et répartition des 20 principales fédérations sportives du Lunévillois

	Nombre	Répartition (en %)	Indice de spécificité
Ensemble des licenciés	16 667	100,0	1,0
Football	2 766	16,6	0,9
UNSS - Union nationale du sport scolaire	1 837	11,0	1,2
Gymnastique*	1 304	7,8	0,9
Équitation	1 119	6,7	1,3
Handball	1 052	6,3	1,3
Tennis	1 012	6,1	0,9
Judo, jujitsu et disciplines associées	798	4,8	1,1
FSCF - Fédération sportive et culturelle de France	690	4,1	2,0
Tennis de table	588	3,5	2,4
Randonnée pédestre	370	2,2	2,4
Natation	308	1,8	0,8
Tir	286	1,7	1,0
Basket-ball	274	1,6	0,5
Arts martiaux (hors judo)	271	1,6	0,7
Danse	257	1,5	2,5
Pétanque et jeu provençal	249	1,5	1,0
Canoë-kayak	247	1,5	3,8
Ski	233	1,4	1,4
Rugby	195	1,2	1,4
UFOLEP - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique	179	1,1	0,6
Autres	2 632	16,0	///

/// Absence de résultat due à la nature des choses

* y compris la Fédération française Sports pour tous (FFSPT) et la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)

Lecture : en 2014, le pays du Lunévillois compte 16 667 licenciés sportifs. Le tennis de table compte 588 licenciés, soit 3,5 % des licenciés du territoire. Son indice de spécificité de 2,4 indique que ce sport présente une proportion 2,4 fois plus élevée de licenciés dans le Lunévillois que dans la région.

Sources : Insee ; DRDJSCS, fichier des licenciés 2014.

d'entre eux ont été rénovés récemment. En particulier, le complexe sportif Charles-Berte de Lunéville, un des plus grands équipements sportifs du pays, mis en service en 1972, est en cours de rénovation. Les plateaux EPS sont plus récents : 22 ont été construits entre 1995 et 2004 et 13 après 2005 (respectivement 40 % et 24 % du parc). Sept des trente équipements spécifiques du pays sont en service depuis 2005, soit une proportion plus importante qu'au niveau régional (23 % contre 16 %). Quatre seulement ont été mis en service avant 1975, dont les deux bassins de natation couverts du pays, construits en 1964 et 1972. Toutefois, ces piscines ont été rénovées ou remises aux normes depuis 2005. Le caractère plus récent des équipements spécifiques leur assure un meilleur niveau de confort. Ainsi, près des trois quarts des équipements spécifiques sont équipés de vestiaires et de douches, contre 35 % des équipements destinés à un usage générique. Notamment, seuls deux des 55 plateaux EPS et onze des 60 salles polyvalentes disposent de ces aménagements. Qu'il s'agisse d'équipements spécifiques ou génériques, en moyenne près de 70 % d'entre eux sont aménagés pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Ces aménagements ne concernent toutefois que quatre salles d'arts martiaux sur les neuf présentes sur le territoire (soit 44 %).

Les jeunes très majoritaires parmi les licenciés sportifs

En 2014, 16 700 personnes résidant dans le pays du Lunévillois sont inscrites dans une fédération sportive, soit une proportion de 209 licenciés pour 1 000 habitants, similaire à celle du Grand Est (*définitions*).

Les jeunes de moins de 15 ans représentent près de 44 % des licenciés du pays (36 % dans la région), alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population. Ainsi, 48 % des jeunes de moins de 15 ans détiennent une licence sportive, contre 43 % dans la région. La proportion de licenciés plus âgés est plus faible. En particulier, 6 % seulement des personnes de 60 ans ou plus ont une licence sportive, soit une proportion proche de celle du Grand Est (7 %).

La Fédération de football est, comme partout ailleurs, la plus importante (*figure 3*). Elle compte près de 2 800 adeptes, soit près de 17 % des licenciés du pays (un quart des licenciés hommes). La gymnastique, l'équitation, le handball, le tennis et le judo sont ensuite les disciplines les plus pratiquées.

Toutefois, la gymnastique, le tennis et la natation sont moins souvent pratiqués qu'au niveau régional, conséquence probable du nombre limité d'équipements qui leur sont dédiés. Le football est aussi légèrement moins représenté. Par ailleurs, la pratique

du basket-ball est deux fois moins développée qu'au niveau régional. Inversement, les fédérations d'équitation, de handball, de judo, de tennis de table, de randonnée pédestre et de danse sont très actives. Ces trois dernières, deux fois plus représentées dans le pays que dans la région, en font des spécificités du territoire.

En ce qui concerne les fédérations multi-sports, le poids de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), seconde fédération sportive du pays, est important, en raison de la forte proportion de jeunes licenciés au sein du territoire. Il en est de même pour la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), où les jeunes sont surreprésentés. ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee du Grand Est et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est.

Encadré 1

De nombreux terrains de jeux, mais peu de salles de danse et de gymnastique

En dehors des équipements sportifs considérés comme structurants pour le territoire, le pays du Lunévillois dispose d'une bonne implantation des terrains de pétanque, présents dans près d'une commune sur trois. Les terrains de basket-ball, de handball et de volley-ball sont également nombreux. En outre, deux terrains de baseball parmi les dix présents dans le Grand Est sont situés dans le pays.

Par contre, les salles de danse, de gymnastique sportive, de cours collectifs et de musculation sont peu nombreuses. Parmi les onze salles répertoriées dans le pays, une seule se situe dans une commune rurale, à Velle-sur-Moselle. La rareté de ces installations est en partie compensée par le bon maillage territorial en salles polyvalentes.

Encadré 2

De nombreux licenciés dans les activités relatives aux sports en milieu naturel

La forêt couvre plus de 37 % du pays du Lunévillois, davantage qu'au niveau régional (32 %). Ce cadre environnemental favorise la pratique des activités relatives aux sports en milieu naturel. Ainsi, près de 17 % des licenciés résidant dans le pays du Lunévillois sont inscrits dans des fédérations relatives à ces disciplines sportives, contre 13 % dans l'ensemble du Grand Est. Avec près de 1 120 licenciés, la fédération d'équitation notamment est plus représentée dans le pays, de même que les fédérations de randonnée pédestre et de canoë-kayak.

Toutefois, le nombre d'équipements et de sites relatifs aux sports en milieu naturel est

limité sur le territoire du Lunévillois. On en recense 38, soit 7 % de l'ensemble des équipements du pays contre près de 10 % au niveau régional. En particulier, les équipements relatifs aux sports de nature terrestres, tels que les boucles de randonnées, sont moins fréquents dans le pays. À l'inverse, les équipements relatifs aux sports de nature aquatiques et nautiques le sont davantage. Le pays bénéficie de la présence des lacs de Pierre-Percée, de la Meurthe et de l'étang de Parroy (à Bures), où se concentrent une douzaine de sites d'activités aquatiques et nautiques et de pêche.

Encadré 3

Le sport, partie prenante du Contrat de ruralité du Lunévillois

En matière de soutien au sport, l'État intervient depuis de nombreuses années sur le territoire du Lunévillois, par l'intermédiaire du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Ce programme vise à promouvoir la pratique physique et sportive pour tous dans un cadre sécurisé et de qualité. Il soutient, la construction d'équipements sportifs de proximité, l'accompagnement des publics éloignés de la pratique en clubs et la professionnalisation de l'encadrement sportif.

Le contrat de ruralité du Lunévillois signé le 2 décembre 2016 dans le cadre du pôle d'équilibre territorial rural (PETR) est idéal pour conforter la volonté des acteurs concernés de conférer à ce territoire une vocation sportive encore plus ambitieuse.

Le pays du Lunévillois bénéficie de sites de pratiques remarquables tant en matière nautique (lacs de Pierre Percée, étang de Parroy) que de randonnée ou de pratique équestre. Il dispose également d'équipements modernisés (stades, piscines).

Le contrat de ruralité dans son volet « promotion des pratiques sportives » doit permettre de fédérer les acteurs sportifs et territoriaux autour de ces sites, afin d'encourager leur fréquentation.

Promouvoir le développement d'un tourisme sportif très prometteur, renforcer les moyens de fonctionnement des clubs du territoire : le sport peut jouer un rôle majeur en matière d'attractivité et de qualité de vie sur ce territoire.

Afin d'engager ce travail, cette étude a été réalisée par les services de l'État avec l'Insee. Elle permet de disposer de données utiles pour élaborer une stratégie de développement du sport sur le Lunévillois, diagnostic essentiel pour que l'action conjuguée des pouvoirs publics et des fédérations sportives soit efficacement ciblée.

Elle constitue le premier acte d'un travail approfondi qui doit associer les forces vives du territoire, pour permettre de valoriser pleinement un très grand potentiel.

Philippe MAHÉ, préfet de Meurthe-et-Moselle

Sources

Le **recensement des équipements sportifs (RES)** et le **fichier des licenciés** (ou recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère en charge des sports) sont des bases de données nationales du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Le RES recense au niveau communal les équipements sportifs en service, qu'ils soient publics ou privés. Ils doivent être ouverts au public à titre gratuit ou payant, avec un accès libre ou par l'intermédiaire d'une structure publique ou privée associative ou commerciale. Le fichier des licenciés permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

Définitions

L'**espace rural** est défini dans l'étude selon la grille communale de densité développée par l'Insee qui distingue quatre catégories de communes. Les communes peu denses et très peu denses sont considérées comme des communes rurales. Par opposition, les communes densément peuplées et de catégorie intermédiaire sont considérées comme non rurales (ou urbaines).

Le **taux d'équipement** pour 10 000 habitants est le rapport entre le nombre d'équipements dans une zone d'étude au 1^{er} janvier 2017 et le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2013, multiplié par 10 000.

Le **taux de licenciés** pour 1 000 habitants est le rapport entre le nombre de licenciés sportifs dans une zone d'étude en 2014 et le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2013, multiplié par 1 000.

Pour en savoir plus

- Emorine M., Piralla S., Tillatte A., « Les équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est », *Insee Dossier Grand Est* n° 6, novembre 2017.
- Callewaert D., Frydel Y., « Des équipements sportifs moins nombreux en Alsace mais faciles d'accès », *Insee Analyses Alsace* n° 5, octobre 2014.
- Debard P., Lagarde P., « Le sport licencié en Lorraine : équipements, clubs, âge et sexe conditionnent la pratique », *Économie Lorraine* n° 332, février 2014.

